



# Recensement de la population 2025

## La Commune de Saint -Vrain Recrute des agents recenseurs

**Le prochain recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.**

### Pourquoi un recensement de la population ?

- Pour déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives
- Pour décrire les caractéristiques des individus et des logements à différents niveaux de territoire (résultats statistiques)
- Pour produire de nombreuses études nationales et locales

### Comment s'organise le recensement ?

Le recensement est placé sous la responsabilité de l'Etat et la loi répartit les rôles :

- **L'INSEE** organise et contrôle le recensement, fixe la méthode du recensement et contrôle le bon déroulé de la collecte, met à disposition les documents de collecte
- **La commune** prépare et réalise la collecte des données

Le recensement a une finalité exclusivement statistique, il est :

- Obligatoire : l'obligation de répondre est rappelée sur les imprimés
- Confidentiel : en contrepartie du caractère obligatoire
- Déclaratif : pas de remise en cause des informations données par les habitants

### Les acteurs au sein de la commune ?

Au niveau de la commune, la collecte est placée sous la responsabilité du « **coordonnateur communal** » qui est nommé par le maire et formé par l'INSEE. Il prépare, encadre et contrôle le travail de Collecte.

**Les agents recenseurs** sont encadrés par le « coordonnateur communal », formés par l'INSEE et rémunérés

**Dans la perspective du recensement 2025, la commune de Saint-Vrain recrute plusieurs agents recenseurs.**

**Le recrutement est ouvert à tous, les qualités requises sont une bonne maîtrise de la langue française, être disponible (en journée, soirée, samedi...) sur la période du 16 janvier au 22 février 2025, être organisé(e) et avoir de bonnes capacités relationnelles.**

### Comment s'inscrire ?

- Déposer un **courrier de candidature** à l'accueil de la Mairie
- s'inscrire par **courriel** : [accueil@mairiesaintvrain91.fr](mailto:accueil@mairiesaintvrain91.fr)

**Date limite de candidature : Samedi 30 novembre 2024**